VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101,258, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet JEUDI le 12 décembre, 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la ci-dite Cour, Division B, siégeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain Seize et d'une partie du terrain No. Dix-sept, adjoignant le dit terrain No. Seize, qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V., daté du 14 Août 1906, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel (commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz) la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4825-4827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 120 anciennement Ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée) Lyon, Bordeaux et Annonciation (dernièrement Jersey) désigné par la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 juin, 1867, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mar. 1905; aussi sur un croquis par W.J. Seghers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Troisième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE**, Nos. 4829-4831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1867, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le ci-dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Quatrième.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8116-8118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116), six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cinquième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième.—**QUATRE CERTAINS TERRAINS**, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 662, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rebentisch, notaire sous date du 2 Sept., 1908, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième.—**LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS**, No. 9002 rue Quince, retirée du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle du terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme Ilet No. 663 (anciennement Ilet No. 315-C) lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur une certificat de voyer et subdivision faite par Walter J. Seghers, Député Voyer de Ville, daté le 16 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—**UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—**UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux poces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et, entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—**UN CERTAIN TERRAIN**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans; la-dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.
nov-10-17-24--dec-1-8-12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARKS.

No 101,915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé, daté et signé le 30 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire sus-intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No Douze, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Perdido et Poydras, sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Vil eré, ancien notaire dans cette ville, comme plan No Un. D'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvent au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois retiré [illegible], galeries de face et de côté.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. L'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant Théodore A. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1913 ainsi que les certificats nécessaires pour la vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.
3 nov—3 10 17 24—dec 1 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8863 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par Pensionat de Kurverein, Woerishofen, Bavière.

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISONS DOUBLES A ALGIERS

Près d'une ligne de cars.

MME ANNIE BRECHTEL et als.
vs
CHARLES F. WHELAN et als

No. 87,264 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN ET CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339, rue Carondelet.

JEUDI, le 19 DECEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 28 octobre, 1912, signé le 4 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 446 ave Webster, au coin de la rue Eliza ayant quatre chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 73, borné par les rues Eliza, Alix, Wagner et ave Webster et désigné par la lettre "A" sur un plan ou croquis de voyer fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de Ville date du 21 octobre, 1906, d'après le dit plan ou croquis le dit terrain ou parcelle de terre mesure quarante huit (48) pieds de face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) de profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" et par une profondeur et face à la rue Eliza de cent vingt neuf pieds (129) quatre pouces (4) le dit terrain formant le coin de l'avenue Webster et de la rue Eliza, et terrain "A" fait partie de et est pris du tout des terrains originaux désignés par le No Douze et une partie du No. onze.

Secondement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, Nos. 438 et 440 ave Webster, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 73, borné par l'ave Webster et les rues Eliza, Alix et Wagner, désigné sur le dit croquis ou plan fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de ville sous la date du 21 octobre, 1906, comme terrain "B" et mesure d'après le dit voyer quarante six pieds (46) onze pouces (11) et une ligne (1) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) sur la ligne de côté du terrain No. Neuf et cent vingt neuf pieds (129) cinq pouces (5) et deux lignes (2) sur la ligne de côté du terrain "A" le dit terrain "B" est pris et forme partie du terrain original désigné par le No. dix et une partie du terrain original désigné par le No. onze.

Troisièmement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 434 avenue Webster, ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Webster et les rues Wagner, Alix et Eliza, désigné comme Ilet No. soixante treize le dit terrain est désigné par le No. neuf sur un croquis ou plan fait par C. Uncas Lewis, Député, Voyer de ville date le 21 Octobre, 1906, d'après lequel dit croquis ou plan le dit terrain mesure trente et un pieds (31) sept pouces (7) face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" sur cent vingt neuf pieds (129) six pouces (6) et deux lignes (2) et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt neuf pieds (129) sept pouces (7).

CONDITIONS: COMPTANT. Dix pour cent comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente devant J. J. Woulfe, Notaire aux frais des acquéreurs.

McCLOSKEY and BENEDICT, Avocats.
nov 17-24-dec1-8-15-19

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91,271

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un ou deux ans, les dits paiements représentés par des billets de l'acquéreur portant un intérêt de sept pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jos. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Howe, Fenner, Spencer & Cocke, avocats.
26 oct—26—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois No 2425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

[illegible]

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant exigé au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brien, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
10 nov—10 17 24—dec 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés abandonnées

[illegible]

Conditions comptant, pas de limite.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau 334 rue Gravier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ordonnance pour le [illegible]

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas

Succession de Henri Dumas ou Dias.

[illegible]

Conditions—Comptant. [illegible]

G. C. K[illegible], avocat.
26 nov—26 27 [illegible]

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles, et l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1912 en sus et en plus du prix d'adjudication, dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 nov—17 26—dec 1 8 15 19

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

[illegible]

Vente de Liquidateur.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de la liquidation de Brock Transfer Company, No 102,326 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Louisiane, Division D.

En vertu d'un ordre de l'hon. Porter Parker, juge de la dite Cour, Division D rendu le 14 novembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les soussignés liquidateurs dûment nommés et confirmés de la dite Brock Transfer Company vendront à dix heures A. M. MARDI, le 26 novembre 1912, à l'entrepôt de la dite compagnie, No. 626 rue Célestin, dans cette ville, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute la propriété et effets de la dite Brock Transfer Co., y compris: Bogheis, gardes et gants à gondres et harnais, 7 mulets, 1 cheval, 4 charrettes, 1 buggy, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau, le nom et bon vouloir de la dite compagnie, etc., etc., le tout comme il est indiqué dans l'inventaire fait devant Geo J. Mumm, notaire dans cette ville le 11 novembre 1912, et représentant la totalité des ressources de la dite compagnie, à l'exception de l'argent comptant et des comptes à recouvrer.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux pour le tout quart du prix d'achat et billets de l'acquéreur pour le solde en paiements égaux à un, deux et trois ans, portant six pour cent par an d'intérêt avec sécurité approuvée.

J. P. Baldwin et Joseph W. Cantrell, liquidateurs.
16 nov—16 20 25 26

PATENTS

[illegible]

Scientific American.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Charles White.

No 102,061—Cour Civile de District, Div. B.

PETIT COTTAGE SIMPLE.

No 2623 rue Derbigny entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 novembre 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 409, borné par les rues Claiborne, Troisième Derbigny et Quatrième, désigné comme terrain No 12 sur un plan par H. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 20 septembre 1905, annexé à un acte ou Mme Louise Gustener à M. et Mme De Winter, d'après lequel le dit terrain No 12 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny le même en largeur dans la ligne en arrière, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues sur la propriété pour l'année 1912, en sus et en plus du prix de l'adjudication et payer pour l'acte de vente devant F. M. Stafford notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

H. W. Robinson, avocat.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE JOSEPHINE ANDERSON
Veuve de Cyrus S. Morris.

No 101,719—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR LOUIS C SPEAR, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 31 octobre 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 669, borné par les rues Général Taylor, Wilton, Milan et Claiborne, et désigné par le No 16 sur un plan de voyer par B. L. Brennan, voyer, d'après lequel plan le dit lot No 16 mesure trente pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Général Taylor, trente pieds sur l'arrière ligne sur une profondeur sur la ligne de côté du No 15, cent six pieds, quatre pouces, et une profondeur de la ligne adjacente du terrain No 17 de cent deux pieds quatre pouces et deux lignes.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente passé devant J. Louis Bailey aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17 26—déc 1 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard J. McGinity.

No 102,339—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteurs.—Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 19 DECEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, signé le 15 novembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Felicité, Baronne et Carondelet, désigné par le No 18 sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 21 décembre 1848, déposé dans les archives de H. B. Cénas, ancien notaire dans cette ville, et mesurant d'après cela 30 pieds 4 lignes de face à la rue St André, 197 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne le divisant du terrain No 17 et 196 pieds 11 pouces 10 lignes de [illegible] du terrain 19. Les améliorations sont désignées par les Nos 1729 et 1731 rue St André, et comprennent une grande maison double à deux étages, contenant 12 chambres, corridor, chambre à bain de chaque côté. Toujours louée à de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un étalon de valeur

John F. Campbell vs Dr Henry C. Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 102,388 — En vertu d'un ordre de vente, daté du 12 novembre 1912, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 novembre 1912, à 12:30 heures P. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans les écuries de Jacob Schoen et Fils, Nos 517 à 529 avenue Champs Elysées—

Un étalon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

P. E. Edrington, Jr, avocat pour le demandeur.
13 nov—13 14 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de ménage, Etc., et d'un Piano.

Mme Alice Lichtentag vs Mme Angie La Flamme, épouse de Lloyd Cooper et Gladwyn H. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, — No 101,678 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 25 novembre 1912, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de meubles assortis de ménage, divers, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Aussi un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

B. E. Forman, avocat pour la demanderesse.
13 nov—13 14 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 5 actions du capital de la Bedell Structural Steel and Foundry Company.

Morris Building and Land Improvement Association, Limited, vs Charles A. Sicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 99 759 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 2 décembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq actions du fonds capital de la Bedell Structural Steel and Foundry Company, inscrites au nom du défendeur, Charles A. Sicard, sur les livres de la dite compagnie. Les dites actions sont d'une valeur au pair de $100 chacune et sont représentées par le certificat No 23 de la dite compagnie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James Legendre, avocat pour le demandeur.
21 nov—21 25 29—2 dec

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un atelier de machines et établissement de fournitures de moulins, fournitures de bureau, etc., etc.

Charles Gitzinger vs I. F. Massen & Co. et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR La paroisse d'Orléans—No 102,518—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 novembre, 1912, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 26 novembre, 1912, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, Nos 210 et 224 rue Fulton tout le contenu, accessoires, stock, etc. d'un atelier de machines, et l'établissement de fournitures de moulin dans les dits lieux, comprenant bureau, meubles, coffre-fort en fer, accessoires, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, Jr, avocat pour le demandeur.
23 nov—23 au 26 inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 2914 Avenue Tulane, entre les rues Dupré et Gayoso.

James Brown vs Henry Serie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 102,211—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, portant le No municipal 2914 avenue Tulane, dans l'ilet No 626, borné par l'avenue Tulane et les rues Dupré, Gayoso et Gravier, désigné comme terrain No 23 sur un croquis annexé à un acte passé devant Wm J. Castell, notaire, le 30 novembre 1883. D'après le dit croquis le dit terrain mesure vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocat pour le demandeur.
16 nov—16 23 29—déc 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF, VENDREDI LE 29 NOVEMBRE 1912.

Vente d'une grande Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 915-925 rue Conti, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Whitney Central National Bank versus Battleship Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 101,914 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 29 novembre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt-onze, borné par les rues Conti, St-Louis, Dauphine et Bourgogne, s'adjoignant chacun. Un des dits terrains est désigné par la lettre "D" sur un croquis annexé à un acte passé par devant Théo. Guyol, notaire de cette ville, le 30 Mai, 1880, dressé par Arthur de Armas, voyer, le 30 décembre 1879, et mesurant vingt-neuf pieds onze pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, sept pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et les deux autres terrains mesurant chacun en mesure française trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent-quarante-cinq pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Titche & Rogers et E. I. Cahn, avocats pour la demanderesse.
25 oct—25 31—nov 8 15 21 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 2000 rue St-Pierre, entre les rues Prieur et Johnson.

Jean Blaise versus Baptiste Celestin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 102,281—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No. 251, borné par les rues St Pierre, Johnson, Prieur et Promenade Carondelet, mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue St Pierre sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Roger Mansier, avocat pour le demandeur.
9 nov—9 15 22 29—déc 6 11 12

Harry C. Meyers Company vs Emanuel B. Vasquez.

Nos 5617, 5618, 5619 — Cour d'Appel — Paroisse d'Orléans.

IL est ordonné par la Cour qu'à moins que les héritiers ou représentants propres de Mme Ella C. Staples apparaissent ou deviennent partisans à cette cause dans trois mois, cet appel sera renvoyé, et que cet ordre devra être publié trois fois dans un journal imprimé à la Nouvelle-Orléans.

(Signé) HORACE L. DUFOUR.
Juge Président.

Nouvelle Orléans, 22 novembre 1912.

Copie correct.
C. HANTIL, Greffier.

23 nov—2 f

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Marie C. Borge vs William H. Klein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 53,236—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 25 novembre 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 salon de 15 pièces en peluche, 2 tables de centre dessus en marbre, 1 lisière, 1 armoire, 1 table à rallonge, 1 lavabo dessus en marbre avec glace, 1 petite berceuse, 1 table en bois, 3 chaises à fond de paille, 1 buffet et glace, 1 glacière, 1 garde-manger, 1 pendule antique, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, suivant inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Legier, Gleeson et Rotayik avocats pour la demanderesse.

14 nov—14 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert Bertin vs Henry Bermudez.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 54,707 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rodgers, juge de la Division A, agissant pour le juge de la Division C. de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 30 novembre 1912, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt d'Henry Bermudez dans la raison sociale ou association connue comme le "Cycle Supply Company," composée d'Henry E. Bermudez et de L. F. Bermudez. Sujet seulement au paiement des dettes de la raison sociale. Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté. Conditions Comptant M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans—Lazarus, Michel et Lazarus, avocats pour le demandeur.

20 nov—20 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph F. Richaud vs James Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,646—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B agissant pour le juge de la division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 29 novembre 1912 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: 1 lot de meubles de ménage, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.

M. V. LARESCHE,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

K. V. Richard, avocat pour le demandeur.
19 nov—19 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Britsin vs Nicholas Lanergan

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 55,216—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, le 29 novembre 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un billard à poches avec billes, un comptoir de buvettes à bière, 1 miroir, 1 glacière, 1 pendule, 1 table de jeu et les jetons, 1 lot de verres, 2 tables de cuisines, 1 évier, 9 queues de billard et racolier, et une licence de ville et une d'Etat pour l'année 1912, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, suivant l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant—M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Louis James Marine, avocat pour le demandeur.

19 nov—19 24 29

AVIS AUX CREANCIERS

In re Roehl Israel Woodworking Company en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,892. Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolph Katz et Charles Rosen, commissaires liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles Rosen, avocat.

16 nov—16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jules Célestin Ancoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 102,514 — Division B—Attendu que Alphonse G. Ancoin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Célestin Ancoin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kranzenberger, avocat.

20 nov—20 24 29

Succession de John Schaeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 102,500 — Division D — Attendu que Mme Marie Schaeffer, épouse de Anthony Schourich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schaeffer décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.

20 nov—20 24 29

Succession de Mme Eugene S. Rosen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 100,902—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Francis Larmann et Mme Carrie N. Rosen, exécutrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Martin H. Manion, avocat.

19 nov—19 24 28

Succession de John M. Hagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,066—Division E—Attendu que Louise Wenta, veuve de John M. Hagher, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Hagher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dupré & Dupré, avocats.

20 nov—20 24 29